Matière: Histoire - **Rubrique:** Histoire médiévale/moderne

Thème: Le monde ashkénaze du 13e au 18e siècle

Auteur: Eliezer Schilt - **Classe:** 2nde - **Durée:** 60 minutes -

Titre: Le monde ashkénaze des Croisades à l'Emancipation

Notes de L'enseignant

Observations du rédacteur

Ce cours s'adresse en priorité aux élèves de Seconde. Ce cours tient compte d'approches déjà abordées en amont (la vie intellectuelle et religieuse dans le monde ashkénaze médiéval) et en aval (les Révolutions et l'Emancipation des Juifs).

Objectifs pédagogiques

- Analyser et comparer des documents iconographiques;
- Exploiter et confronter des informations sur un ou plusieurs documents;
- Analyser une œuvre d'art;
- Développer son esprit critique

- **Objectifs cognitifs:**

- Connaître les grandes évolutions sociales et politiques du monde ashkénaze entre le 13e et le 18e siècle;
- Connaître les figures de la société ashkénaze ancienne et leur lien avec le monde juif actuel;

Pré-requis de l'élève

L'élève doit connaître:

- La situation des Juifs en Europe à l'heure des Croisades;
- La situation des Juifs en Europe entre les Croisades et les Révolutions du 18e siècle.

Cette étude a été réalisée dans le cadre du programme Melamed, dirigé par Akadem Multimedia, initié par le FSJU et la FMS. Elle est mise gracieusement à la disposition des enseignants à des fins strictement pédagogiques et à l'exclusion de toute exploitation commerciale. Elle peut être librement reproduite. Les idées présentées ici n'engagent que leur auteur, le site étant largement ouvert à toutes les composantes du judaïsme. Tout renseignement et de nombreux autres outils pédagogiques sont disponibles sur **www.melamed.fr**

Pré-requis de l'enseignant

L'enseignant doit connaître:

- La situation des Juifs en Europe à l'heure des Croisades (leurs conséquences pour les populations juives, les mouvements migratoires);
- Les grandes figures religieuses du judaïsme ashkénaze (Rachi, les Tossaphistes, Rabbi Meir de Rothenburg…);
- La situation des Juifs en Europe entre les Croisades et les Révolutions du 18e siècle.

Difficultés envisagées

Ce cours n'aborde pas les dimensions religieuses au sein du judaïsme ashkénaze, ni n'approfondit les contextes de cette période. Ces deux points ont été abordés dans d'autres cours.

Si des exemples français sont privilégiés, les faits amènent à étendre l'étude vers les terres allemandes et orientales.

Noter qu'il s'agit d'un tableau général sur la situation des Juifs ashkénazes et non de focus détaillés sur chaque groupe spécifique régional, ce qui amènerait à une étude, certes passionnante, mais extrêmement longue.

Bibliographie

- **PREPARATION DE COURS:**

  Jean Baumgarten dir., *Mille ans de cultures ashkénazes,* Paris, Liane Levi, 1994

- **POUR ALLER PLUS LOIN:**

  Esther Benbassa, *Histoire des Juifs de France de l'Antiquité à nos jours,* Paris, Seuil "Points Histoire", 2000 (rééd.)

  Bernard Blumenkranz, *Juifs en France. Ecrits dispersés*, Paris, Les Belles Lettres, coll. Franco-Judaïca, 1989

  Gilbert Dahan dir., *L'expulsion des Juifs de France, 1394,* Paris, Cerf "Nouvelle Gallia Judaica", 2004

  Gérard Nahon, *Inscriptions hébraïques et juives de France médiévale*, préface de Bernard Blumenkranz, Paris, Les Belles Lettres, coll. Franco-Judaïca, 1986

  Chmuel Trigano éd., La Société juive à travers l'histoire, Paris, 1992

  Denis Lévy Willard, *Le livre dans la société juive médiévale de la France du Nord*, Paris, Cerf "Nouvelle Gallia Judaica", 2008

  Myriam Yardeni dir., Les Juifs dans l'histoire de France. Premier colloque internationale de Haïfa, Leiden, E. J. Brill éd., 1980

Expressions clés

***Herem**:* statut de celui qui est excommunié, retranché de la vie communautaire juive par les autorités juives. Le terme *Niddouï* est aussi employé pour désigner cette situation.

Herem ha-yichuv: limitation du droit d'entrée des nouveaux résidents au sein d'une communauté juive déjà établie.

"Juif de cour": nom donné aux Juifs, principalement allemands, des 17e et 18e siècles qui occupèrent un rôle de conseil auprès des souverains, notamment à travers de hautes fonctions administratives ou financières.

Repères chronologiques

1240 Controverse à Paris entre le chef de l'académie talmudique de Paris, R. Yehiel de Paris et ses détracteurs chrétiens. Le Talmud, "condamné" lors de cette disputation, sera brûlé par la suite place des Grèves

1337 Début de la guerre de Cent Ans (achevée en 1453)

1348 La Grande Peste ("Peste Noire") en Europe

1492 Expulsion des Juifs d'Espagne

1648 Fin de la Guerre de Trente Ans

1654 Premiers Juifs à débarquer à la Nouvelle Orléans (future New York)

1665 Chabbtaï Tsvi se proclame "messie"

1689 Fin de la période révolutionnaire britannique

1772 Premier partage de la Pologne

1781/82 Edit de Tolérance de l'Empereur Joseph II (Saint Empire)

1789 Début de la Révolution française

Déroulement précis du cours

INTRODUCTION

A partir de deux illustrations (document introductif), montrer la diversité des sociétés juives ashkénazes entre le 13e et le 18e siècle: symbole de soumission ou de compromission?

Quel rapport au pouvoir pour des sociétés minoritaires dans leur pays d'accueil? Quelles évolutions de ces sociétés sur cinq cents ans entre la fin du Moyen Age et l'heure des révolutions?

I. DES SOCIETES MINORITAIRES FACE AU POUVOIR POLITIQUE

1. LA SOUMISSION LEGALE

Activité sur les documents 1 et 2:

Questions:

1. Présenter les deux documents. Décrire la scène dépeinte sur l'enluminure (doc. 2).
2. (Doc. 1) Comment sont considérés les Juifs par le comte de Saint-Pol?
3. (Doc. 2) En quoi cette enluminure confirme la vision des souverains de l'époque à l'encontre de leurs Juifs?

Eléments de réponse pour le professeur:

(Sur la question 1) Il est important de faire noter la représentation iconographique typique médiévale des Juifs (chapeau conique). A mettre en parallèle avec, par exemple, la décision du roi de France, Louis IX, en 1268, d'imposer le port d'un signe distinctif pour les Juifs du royaume (cf. le port de la rouelle).

(Sur les questions 2 et 3) Le rapport entre les souverains occidentaux et les Juifs évoluent à partir du 13e siècle: le statut "de servage spécifique aux Juifs" est alors attesté dans les actes royaux médiévaux qui évoquent le terme de *servi camerae regis* (litt." Serfs de la chambre du roi"). L'aspect positif est la mise sous protection des sujets juifs du roi. L'aspect négatif est la mise sous tutelle fiscale, entre autres. Si les chartes et autres statuts locaux sur les Juifs en terres occidentales reprennent ce terme, elles n'accorderont pas de droits civils avant le 18e siècle. Ainsi, le statut des Juifs précisé par l'Empereur Charles Quint à Spire en 1544 (son "Grand Privilège") confirme leur protection par l'autorité impériale, mais la diversité des statuts régionaux dans les Etats allemands ne leur assure pas de privilèges importants.

D'autre part, la période est toujours marquée par les politiques d'expulsion (Angleterre en 1260, France en 1306, Hongrie en 1360, Ratisbonne en 1519, Wurtemberg en 1551, Saxe en 1536, Vienne en Autriche en 1698, etc.) qui alternent avec des politiques de réhabilitation (Angleterre à partir de 1655, par exemple). Malgré cette protection des souverains, des épisodes sporadiques rappellent les tragiques heures de l'époque des Croisades. Par exemple, à Fürth, en terre allemande, en 1702 on confisquera tous les écrits juifs.

Noter par ailleurs que les statuts au sujet des Juifs établis à Melun en novembre 1230 par Louis IX (conservé aux Archives Nationales, AN J427), et scellés par 20 sceaux de différents seigneurs du royaume de France, reprennent ce qu'évoquent les lettres du comte de Saint-Pol: "*Personne ne peut retenir en tout point de notre royaume le Juif d'un autre seigneur, et nulle part où l'on pourrait trouver son Juif, il ne peut de plein droit le saisir comme son propre esclave, quel que soit le temps que le Juif doive rester sous la tutelle d'un autre seigneur, dans un autre royaume."* (Traduction du latin, in *Layettes du Trésor des Chartes,* éd. Teulet, Paris, 1863-1909, I, n°2083)

2. DES RELATIONS "PRIVILEGIEES"

Activité sur les documents 3 à 5:

Questions:

1. (Doc.3) Présenter l'interlocuteur entre l'empereur et les Juifs. Quel problème cherche-t-il à résoudre?
2. (Doc.4) D'après ces statistiques, quel "privilège" ont les Juifs sous la protection des souverains? A l'aide des grands tournants de l'histoire de l'Europe au 17e siècle (cf. chronologie), montrer les différents aspects que revêt cette taxation.
3. (Doc.5) Décrire la gravure en insistant sur les ressemblances avec les hommes de l'époque de Joseph Oppenheimer.

Eléments de réponse pour le professeur:

(Sur la question 1) La recherche d'un interlocuteur avec les Juifs de son royaume semble importante pour les souverains qui ont conservé une communauté juive dans leur royaume. Ce rôle n'incombe plus systématiquement au rabbin.

Par exemple, en Alsace, à partir de 1504, élection d'un *Parnass und Manhig Vorsteher und Leiter*, sorte de préposé et guide représentant la communauté. Profil: financier instruit, diplomate et théologien. Ex. Josselmann de Rocheim, son successeur Lazare de Surbourg.

En 1643 le préposé juif du baillage de Dambach, un certain Leu (ou Leib), chef de la communauté juive locale, est nommé "responsable de l'ordre public entre chrétiens et Juifs".

En 1658, le règlement du statut des Juifs dans l'évêché de Strasbourg établi par la Régence de Saverne (après la Guerre de Trente Ans et passage sous protection française) décide de nommer sur le plan local, un préposé par communauté, et sur le plan territorial, de partager du pouvoir entre le rabbin et le préposé territorial de Saverne (assisté par deux substituts à Mutzig et à Guebwiller ou Soultz) dont le titre devient héréditaire. Une assemblée générale des Juifs devra se réunir deux fois par an, avec présence obligatoire, sanctionnée par la Régence. Les décisions prises pourront être contestées par les préposés. L'évêque obtient le droit de nommer le rabbin (ce qu'il ne fera qu'une fois).

L'intérêt de cet exemple alsacien permet d'élargir aux différentes formes de pouvoir politique de l'époque, y compris celui issu de la hiérarchie ecclésiastique.

Une figure comme Menaché ben Israël en Angleterre (17e siècle) illustre la volonté de faire changer la vision des dirigeants de l'époque sur les Juifs. Cf. *Au Lord Protecteur…Humble discours en faveur de la nation juive* de 1655 à l'adresse de Cromwell.

(Sur la question 2) Cet exemple de la capitation qui s'élève (en moyenne sur la période) à 2,05% des revenus du Trésor polonais, souligne les "privilèges" qui persistent pour les Juifs sous protection impériale ou royale de payer une taxe spécifique. D. Tollet précise que la capitation venue des Juifs et des non-Juifs représente en moyenne 4% des revenus de l'Etat, que les Juifs sont également soumis à une trentaine d'autres taxes spéciales alors qu'ils ne représentent que 2 à 3% de la population totale. Il est possible d'évoquer ici la venue des Juifs en terres polonaises encouragée par le statut de Kalisz du duc Boleslav V en 1264, confirmant par les droits économiques octroyés par le duc Vitold aux Juifs de Lituanie en 1388, accélérant la migration orientale des communautés ashkénazes fuyant la situation occidentale (expulsions, massacres). L'obtention par le *Roch yechiva* de Lvov, R. Josué Falk, en

1606, de statuts privilégiés, dit "du Conseil des Quatre-Pays" marque une évolution positive.

Les événements européens influencent l'émergence de relations renouvelées entre les autorités politiques, épuisées voire ruinées par des guerres (comme celle de Trente Ans achevée par le Traité de Westphalie en 1648) et les plus riches parmi les Juifs qui par leur soutien et conseil vont dans de nombreux cas œuvrer aussi pour alléger le sort de leurs coreligionnaires.

(Sur la question 3) La figure des "Juifs de cour" caractérise l'histoire des Juifs allemands du 17e et 18e siècles. Proches du pouvoir en place, ils le soutiennent financièrement et le conseillent politiquement. Ils préfigurent l'une des premières étapes de l'assimilation des siècles à venir, et par ricochet, concentrent les préjugés d'un nouvel antisémitisme (ici, Joseph Süss Oppenheimer dont la fin houleuse – il sera pendu publiquement pour trahison en 1738 – marque les esprits est réutilisé par la propagande nazie qui diffuse un film antisémite intitulé *Le Juif Süss*).

Autre exemple, le financier Behrend Lehmann (en Saxe dont l'électeur, le duc Frédéric-Auguste, est élu roi de Pologne (Auguste II) en 1697 en partie sur ses conseils et agissements).

Dans certains cas (1744-1745), les "Juifs de Cour" usèrent de leur influence pour alléger la situation des Juifs de leur pays, ici pour demander l'abrogation du décret d'expulsion des Juifs de Prague auprès de l'Impératrice Marie-Thérèse

Transition: après avoir évoqué les sociétés dans leur rapport au pouvoir politique, il convient de se tourner vers leur fonctionnement interne.

II. DES SOCIETES EN LUTTE

1. EN LUTTE POUR LEUR SURVIE

Activité sur les documents 6 et 7:

Questions:

1. (Doc. 6) Décrire comment était constituée une communauté juive de cette région vers 1350.
2. (Doc. 7) Analyser l'évolution démographique des Juifs dans les grandes villes européennes.

Eléments de réponse pour le professeur:

(Sur la question 1) Le premier fait marquant est la proportion de pauvres (1/4 des communautés). Le phénomène s'amplifie avec la période: dans ses *Responsa*, le rabbin Krochmal de Cracovie, au 16e siècle, laisse entendre que les impôts dus par la communauté à l'Etat étaient versés par les riches, qui réclament en échange plus de pouvoir dans les conseils. Ainsi, à la fin du XVIe siècle, les trois plus riches Juifs de Cracovie se plaignent de devoir verser près de 80% des impôts dus par la communauté (selon une *responsa* du rabbin Joseph ben Ephraïm Katz, *Cherit Yossef*, Cracovie, 1550, réponse n°18), ce qui sous-tend un taux de pauvreté élevé.

En réponse, les communautés ont toujours développé les structures d'aide aux nécessiteux (d'où la présence sur les plans de ces "hôtels" de *gmilout 'hassadim* et les documents dans les *responsa* des décisionnaires hala'hiques de l'époque sur la gestion des caisses de *tsedaka*).

Parallèlement, l'adaptation perpétuelle aux nouvelles conditions a marqué les communautés. Ainsi, les changements dans les activités économiques des Juifs allemands passant du commerce aux activités financières après la première croisade (prêts à intérêt, fermage des impôts, conseils économiques auprès des souverains…) notés entre le 13e et le 16e siècle. Après le 16e siècle, une implication des Juifs dans le commerce international naissant reprend son importance: par exemple, en 1750, en Pologne, à Cracovie, le tabac de Hongrie représente 85, 6% des importations totales de tabac. 54, 2% des négociants de tabac sont des Juifs –les marchands du *Kazimierz* juif, un des dix quartiers de Cracovie-, selon les livres des taxes douanières d'après 1746 pour Cracovie.

Sur le monde juif et le commerce, on peut consulter à profit les *Mémoires* de Glückel von Hameln (1646, Hambourg -1724, Metz), qui permettent de présenter un visage atypique: une femme, juive, commerçante de renom, influente, dont le journal intime, rédigé en yiddich, dépeint la haute société juive allemande entre le 17e et le 18e et l'étendue du réseau commercial qu'elle avait ainsi constitué.

(Sur la question 2) Les difficultés pour les Juifs ne sont pas seulement constituées par celles qui leur sont imposées à titre collectif mais aussi par celles inhérentes à l'évolution des sociétés européennes: guerres (ex. celle de Trente Ans), urbanisation, premiers strates de la mondialisation de l'économie etc.

Un point sur les différentes migrations peut avoir lieu à ce moment, notamment l'évocation de la destination nord-américaine qui va en s'amplifiant après la première arrivée de migrants juifs en 1654 dans la future ville de New York

2. DES TENSIONS INTERNES

Activité sur les documents 8 à 10:

Question:

1. Comparer les trois documents et relever les marques de tensions au sein des communautés juives.

Eléments de réponse pour le professeur:

(Sur la question 1) Les documents soulignent les tensions liés aux changements sociaux à l'intérieur des communautés: du milieu du XIIe au milieu du XIVe, déclin du pouvoir que les grandes familles tiraient de leur statut social et de leur maîtrise du savoir religieux et ascension d'un leaderchip tirant le sien du statut économique et des liens avec les autorités non juives.

Cf. Remarque de Rabbi Itzhak ben Moche, auteur du *Or Zarua* ("la lumière répandue", 1ère partie, *Hil'hot Tsedaqa*, n°10) au sujet des grandes communautés de son temps "où il ne se trouve aucun savant se chargeant des affaires publiques, mais où ce sont les *gabaïm* qui ne s'occupent jamais de Tora [qui le font]."

Les extraits d'un règlement interne à la communauté juive de Mayence, en 1220 (cité par L. Finkenstein, *Jewich Self-Government in the Middle Ages*, New York, 1964, p. 227) confirment les frictions internes:

> "Et tous ceux qui institueront un chantre (hazan), décideront de l'attribution de l'enroulement de la Tora ou qui se mêleront des affaires communautaires selon [ce qu'en auraient décidé] des non-Juifs, ceux-là seront frappés d'excommunication (niddouï)".

Les évêques de Mayence avaient exigé de nommer le *Judenbischof* et les membres du *Judenrat*. D'où conflit entre les *hassidim* (dans sa conception médiévale du courant piétiste juif allemand) et les "nouveaux" riches.

Mais l'évolution historique entraînant un déclin de la richesse autour de la période de la Peste (1348) comme plus tard autour des guerres (1648 particulièrement) encourage le recours à l'autorité religieuse = regain d'intérêt pour le rabbinat s'institutionnalisant aux 14e et 15e siècles.

Une autre tension va tourner autour de l'accueil des exilés: l'exemple de Worms en 1312 illustre le rapport tendu. Il s'agit d'une entente entre le chapitre cathédral, l'archevêque Emmerich et la communauté juive locale sur la façon d'organiser le conseil des juifs: exclusion de la participation des *krieheim* (sens obscur), des *drifzan* (il s'agirait d'une famille rabbinique de Trêves) et des *walich* (juifs d'origine romane, parfois appelés aussi *welch, walch*). Pour Holtmann (dans l'ouvrage de Dahan, op. cit., p. 227-239), il est question ici d'un rejet pour raison économique "les juifs de la ville voulant se débarrasser de concurrents économiques" (p. 236). D'autres historiens, comme F. J. Ziwes, évoquent des différends cultuels et culturels. Cette attitude se répète après chaque expulsion, même si l'intégration s'effectue au final (cf. docs suivants).

Transition: Comment ces sociétés juives, minoritaires et en lutte permanente, ont-elles transmis leur identité propre?

III. Des societes juives dans le monde chretien occidental

1. La place de l'etude de la Tora

Activité sur le document 11:

Questions:

1. Présenter le document.
2. (Doc. 11) Quel travail a exercé cet auteur?
3. Quelles sont ses préoccupations?

Eléments de réponse pour le professeur:

On pourra faire le lien avec le doc. 10 et l'inquiétude exprimée par le rabbin de Londres, focalisée sur la transmission. Ce souci, qui a toujours marqué les sociétés juives, est ici exprimé par la volonté de ce scribe de léguer un ouvrage de hhala'ha à ses descendants. L'œuvre de Rabbi Yossef Karo du 16e siècle est entrée dans les demeures comme la base de la Loi juive.

Cette politique d'éducation marque toute la période. Deux témoignages illustrent de la vitalité des centres d'étude, dont les évolutions (notamment dans la forme prise par les maisons d'étude) ont été abordées dans un cours précédent: Rabbi Meir de Rothenburg (le *Maharam*) au 13e siècle, écrit dans une des ses *responsa*:

> "Je pense que notre maison compte près de 24 *mezuzot*. J'ai fixé une *mezuza* pour l'école (*Beth Midrach*), de même pour ma chambre d'hiver, pour la porte de la maison, celle qui s'ouvre sur la voie publique et celle qui s'ouvre sur la cour, ainsi que pour les chambres de chacun des étudiants." (*Responsa*, Crémone, n°108)

R. Moche Haïm Luzzato en 1735 note à Francfort "environ 300 *talmidé ha'hamim* fréquentant la *yechiva*", témoignant de la vitalité de l'étude dans ce pôle de vie juive en Allemagne.

On traitera rapidement de l'essor des *yechivot* en Pologne, de l'échange entre les rabbins "allemands" et ceux "polonais" entre le 14e et le 16e siècle autour de la fixation de la Hala'ha. L'exemple de la *yechiva* du *Maharal* de Prague (fondée vers 1573) est un des pôles du judaïsme d'Europe centrale au 16e siècle. On peut évoquer aussi la *yechiva* de Cracovie fondée vers 1494 par le rabbin Yaakov Pollack, futur premier rabbin de toute la Pologne, nommé par le roi Alexandre Ier en 1503.

Un autre témoignage de scribe (*sofer*) souligne l'importance de la transmission des outils de la Loi juive:

> "Moi, Bera'hia ben Bera'hia le scribe ben Moïse le scribe, j'ai écrit ce livre de *mitsvot* pour le compte de Eliezer ben Meir. Que l'Eternel lui permette d'y étudier, lui, son fils et toutes les générations suivantes jusqu'à la fin des temps. J'ai terminé le 9 Tamuz de l'année 5084."
>
> Colophon du manuscrit 19527 de l'Institut Schocken, Jérusalem sur une copie du *Grand Livre des préceptes* de Moïse de Coucy.

2. La culture traditionnelle

Activité sur les documents 12 à 14:

Questions:

1. (Doc. 12) Présenter la nature de ce document. Quels éléments de la culture juive traditionnelle véhicule-t-il?
2. (Doc. 13 et 14) De quelle manière ces deux œuvres d'art juif témoignent-ils de la situation des Juifs en Allemagne?

Eléments de réponse pour le professeur:

(Sur la question 1) La place des lieux essentiels de la vie juive est capitale pour la transmission de l'identité juive: synagogue, cimetière juif, *mikvaot* sont les espaces à créer. Ainsi, en Alsace, selon A. Holtmann, entre 1251 et 1300, sont recensés 14 communautés juives, dont quelques-unes sont historiquement encore non prouvées (quant à leur existence). Seules les villes de Strasbourg et Colmar comptent une synagogue et un cimetière juif. Dans la première moitié du 14e siècle, 49 communautés sont enregistrées, 11 à 15 synagogues sont attestées et un cimetière juif est indiqué à Haguenau, Strasbourg, Colmar et Rixheim.

D'une manière générale, plus les communautés juives vont se développer, plus elles vont chercher à utiliser une part de leur richesse ainsi obtenue pour maintenir la spécificité de l'identité juive.

L'étude de l'évolution de l'acquisition de manuscrits étudiée par Michaël Riegler et reprise dans le livre de Lévy Willard (*op. cit.*, p. 102) est révélatrice:

En zone " ashkénaze"	13e siècle	14e siècle	15e siècle
Copie pour usage personnel	3	20	31
Commande	46	86	56
Sans indication	31	56	69

CONCLUSION:

Dresser un tableau des grandes évolutions au sein des sociétés ashkénazes entre le 13e siècle et le 18e siècle en insistant sur le passage entre des sociétés minoritaires soumises aux aléas des événements de leur temps (Croisade, conséquences de la Peste…) et des sociétés en pleine mutation et questionnement entre transmission d'une identité propre et volonté d'intégrer la société chrétienne majoritaire.

Repères culturels

Les musées consacrés à la vie juive en France (le MAHJ de Paris, par exemple) et en Europe (le Musée du judaïsme de Francfort ou de Berlin, par exemple), souvent accessibles en présentation sur leur site Internet.